



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION LIMOUSIN

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin*

*Service Valorisation, Evaluation des Ressources
Naturelles et du Patrimoine*

*Unité Paysages, Energies renouvelables, Espèces
et Espaces naturels*

Nos réf. : 14-0634

Affaire suivie par : Véronique BARTHELEMY
veronique.barthelemy@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 55 12 96 19 – Fax : 05 55 12 96 66

Limoges, le

05 SEP. 2014

Le Directeur Régional,

aux

membres du comité de pilotage du PNA
Loutre d'Europe

Objet : compte rendu du comité de pilotage national du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe du 17 janvier 2014.

Madame, Monsieur,

Le quatrième comité de pilotage national du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe s'est tenu le 17 janvier 2014, à 14 heures, dans le Bâtiment de Géologie du Muséum National d'Histoire Naturelle (43 rue Buffon) à Paris.

L'ordre du jour était le suivant :

- point d'actualité sur les PNA,
- présentation et validation du bilan des actions 2013,
- proposition et validation du programme d'actions 2014,
- questions diverses.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après le compte rendu de ce comité de pilotage.

./...

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h00
: 33 (0) 5 55 12 90 00 – fax : 33 (0) 5 55 34 66 45
CS 53218 – 22, rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex 1

Le bilan 2013 de ce plan est accessible sur le site du PNA Loutre, à l'adresse suivante :

<http://www.sfepm.org/pdf/Bilan%20PNA%20Loutre%202013.pdf>

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

P/le directeur et par délégation
L'Adjoint au Chef de Service VERPN,



Bruno LIENARD

Liste des destinataires

- Mme Rachel KUHN, Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
- M. Stéphane AULAGNIER, Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
- Mme Hélène JACQUES, Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
- Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels
- Réserves Naturelles de France
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
- Parcs Nationaux de France
- Fédération Nationale des Chasseurs
- Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France
- Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Délégation Auvergne Limousin
- Mme Frédérique FROMENTIN, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Délégation Centre Ile de France
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - CNERA
- Office National des Forêts
- Union Nationale des Syndicats et Associations des Aquaculteurs en Etangs et Bassins
- Fédération Française d'Aquaculture
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée
- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Muséum National d'Histoire Naturelle – Service du Patrimoine Naturel
- Muséum National d'Histoire Naturelle - Laboratoire d'Ecologie Générale
- Fédération Française de Canoë-Kayak
- Electricité de France
- Réseau Ferré de France
- MEDDE – Direction de l'Eau et de la Biodiversité
- MEDDE – Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
- Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements
- Autoroutes du Sud de la France
- DREAL Bretagne
- DREAL Auvergne
- DREAL Midi-Pyrénées
- DREAL Limousin

- Geneviève BARNAUD
- Xavier GREMILLET
- Charles LEMARCHAND
- François MOUTOU

COMPTE-RENDU
COMITE DE PILOTAGE NATIONAL - PNA Loutre d'Europe
17 janvier 2014

Etaient présents :

Patrice ASTRE (Fédération Française d'Aquaculture)
Stéphane AULAGNIER (SFPEM)
Véronique BARTHELEMY (DREAL Limousin)
Benoît BOURBON (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture)
Philippe CHAVAREN (VINCI-Autoroutes)
Patrick CHEGRANI (DREAL Auvergne)
Bastien DANTIN (Fédération Française de Canoë-Kayak)
Alain GIGOUGNOUX (Fédération Nationale des Chasseurs)
Roland GOUJON (Agence de l'Eau Seine-Normandie)
Xavier GREMILLET (représentant scientifique)
Murielle GUINOT (ONCFS)
Patrick HAFFNER (MNHN)
Hélène JACQUES (SFPEM)
Rachel KUHN (SFPEM, animatrice du PNA)
Frédéric LEBLANC (EDF)
Charles LEMARCHAND (représentant scientifique)
François MOUTOU (représentant scientifique)
Pierre RIGAUX (SFPEM)
Audrey SAVOURE-SOUBELET (MNHN)

Après quelques brefs rappels sur le nombre de régions engagées dans la mise en œuvre du PNA, Rachel Kuhn présente les principales avancées du plan au cours de l'année 2013. Pour chaque thématique, la marche à suivre est discutée.

Suivi de la répartition

Action 1 : Actualiser la carte de répartition

→ mettre en place un suivi régulier des populations à l'échelle nationale selon un protocole standardisé (défini dans le PNA), afin d'obtenir une actualisation régulière de la carte de répartition (à minima tous les 5 ans).

Action 2 : Etudier la présence de la Loutre dans les secteurs en phase de recolonisation

→ réaliser, dans certains secteurs, des inventaires de la présence de la Loutre selon une version modifiée du protocole utilisé pour l'inventaire à l'échelle nationale (effort de prospection plus important) dans le but d'augmenter les chances de détecter la présence de l'espèce dans les secteurs où elle est rare et/ou d'obtenir une image plus fine de la répartition de l'espèce lorsque cela est souhaité.

Des formations à la recherche d'indices de présence continuent d'être organisées (14 formations dans 7 régions en 2013).

Un suivi de l'espèce est en cours dans toutes les régions où elle est présente dans le cadre du PNA ou dans d'autres cadres (atlas régionaux des mammifères, Plan Loire...). Le protocole standard du PNA est souvent appliqué, ou une version modifiée.

Rappelons que le protocole standard du PNA consiste à prospecter 4 points par maille 10 x 10 km L93 (plus 600 m de berge à partir du point). Dès qu'un indice de présence est trouvé, la maille est notée positive et on passe à la suivante, il n'y a donc pas nécessité de prospecter systématiquement les 4 points. Si les 4 points (+ 600 m) sont prospectés sans résultat, la maille est notée négative. Il s'agit d'un effort minimal de prospection et ce protocole est donc tout a fait compatible avec d'autres protocoles qui visent un suivi plus poussé ; ceci est souvent mal compris et il est donc important de le clarifier.

Il est aussi important de préciser qu'une maille ne peut pas être notée négative si un effort minimal de prospection n'a pas été respecté.

L'homogénéité des méthodes va surtout poser problème pour la représentation des données négatives.

Perspectives : Il faut poursuivre les efforts et commencer à réfléchir à la restitution des données prévues pour la fin du plan. Des discussions avec les partenaires locaux ont porté sur la mise en place d'un outil permettant une actualisation régulière de la carte. Une cartographie dynamique en ligne est envisagée, une représentation par niveaux de présence est souhaitée.

Discussions :

Charles Lemarchand pense qu'il n'est pas nécessaire de créer un nouvel outil car des cartes dynamiques sont déjà réalisées par l'ONCFS au moyen du portail de cartographie interactive CARMEN (CARTographie du Ministère chargé de l'Environnement). Cet outil est déjà utilisé pour restituer les données obtenues par le réseau Mammifères de l'ONCFS dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature.

R. Kuhn précise que ces informations sont représentées par linéaire de cours d'eau, ce qui n'est pas adapté pour le niveau national car ce n'est pas lisible sur une carte de la France complète.

Muriel Guinot précise que l'ONCFS pourrait mettre cet outil à disposition si besoin mais qu'un autre outil peut aussi être envisagé.

R. Kuhn ajoute qu'avec des outils existants, il ne sera peut-être pas possible de représenter les données comme cela est prévu, c'est-à-dire par maille positive et négative, et d'indiquer la méthode utilisée.

Pierre Rigaux pense que l'outil CARMEN n'est pas adapté ; de plus les associations de protection de la nature ne voudront pas transmettre leurs données si la centralisation est pilotée par l'ONCFS.

Xavier Grémillet aborde une autre question ; il pense que la seule donnée réelle est le point avec une date d'observation. Une représentation par maille 10 x 10 km n'est pas assez fine et n'a aucune valeur.

Patrick Haffner explique que cette échelle est adaptée pour une représentation à l'échelle de la France entière.

R. Kuhn ajoute que les données brutes pourraient être collectées mais pas restituées sous forme de points ; l'avantage serait d'avoir plus de flexibilité et de pouvoir restituer les données selon différents modes de restitution (différents maillages, bassins...) et différentes périodes.

Les détenteurs des données pourraient accepter de les fournir sous forme brute s'il est bien précisé dans une convention qu'elles ne seront pas restituées telles quelles.

R. Kuhn propose de se renseigner sur le positionnement des associations et sur les bases existantes.

Analyse génétique

Action 4 : Développer l'application des méthodes d'étude de l'utilisation de l'espace par analyse génétique

→ mettre en place des études basées sur l'identification génétique à partir des épreintes et des cadavres dans le but d'obtenir des informations sur la densité des populations dans des secteurs donnés, le mode d'utilisation de l'espace, la filiation, les dynamiques de recolonisation, l'origine de certaines populations et la viabilité des populations isolées.

Bien qu'optionnelle, cette action suscite un certain intérêt. Une étude du GMHL est en cours dans le Limousin et se poursuivra encore au moins un an selon les financements. Une autre étude a été menée dans le Sud-Ouest par le CEN Midi-Pyrénées. Ces deux études ont été menées en collaboration avec l'équipe de Johan Michaux (CBGP Montpellier). Un autre projet est en cours porté par la LPO Rhône-Alpes et l'Université de Fribourg en Suisse.

Discussions :

C. Lemarchand ajoute qu'une autre étude génétique est menée par l'équipe de René Rosoux et Roland Libois, hors PNA, sur 80 individus venant du bassin de la Loire, du Limousin, d'Aquitaine et de Poitou-Charentes. Les résultats seront publiés cette année.

Véronique Barthélemy précise que les cadavres de Haute-Vienne et de Creuse continuent d'être envoyés à Orléans sans que la DREAL ni le GMHL n'aient de retours d'information.

Analyse cartographique du potentiel d'accueil

Action 6 : Déterminer le potentiel d'accueil de la Loutre par secteur géographique

→ réaliser un diagnostic environnemental en se basant sur un certain nombre de critères déterminants pour la Loutre afin d'obtenir une représentation cartographique du potentiel d'accueil.

Cette étude a été menée par le MNHN. Audrey Savouré-Soubelet explique que des variables environnementales ont été choisies selon le travail de Reuther (OHNE, voir PNA Loutre p. 20), les appréciations des naturalistes travaillant sur l'espèce et la disponibilité des couches SIG correspondantes. Les données ont été traitées par un modèle. Il en ressort une carte qui montre le potentiel d'accueil de la France pour la Loutre par sous bassin versant. 30% du territoire est considéré comme étant défavorable pour la Loutre, 68% plutôt favorable et 2% très favorable. Des comparaisons ont été faites avec des études menées en région. Des divergences de résultats apparaissent mais s'expliquent ; dans l'ensemble la carte nationale est cohérente. Un des objectifs de ce travail est de permettre d'identifier des corridors écologiques pour la Loutre. Les résultats seront publiés au cours de l'année.

Cohabitation Loutre-aquaculture

Action 8 : Étudier l'impact de la prédation par la Loutre dans les étangs de pisciculture

Action 9 : Déterminer les facteurs influençant la prédation par la Loutre

Une étude est en cours en région Centre et en Auvergne.

Action 10 : Tester des systèmes de protection

En Bretagne le projet du GMB au niveau de la pisciculture de Huelgoat a été abandonné en raison du dépôt de bilan de l'exploitation. Des problèmes se posent aussi sur la pisciculture pressentie en Ardèche car elle n'est pas conforme aux normes en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 ; des travaux de mise en conformité sont nécessaires.

Le projet de l'EPLEFPA d'Ahun (25) est en attente suite au départ de l'enseignant et du directeur d'exploitation qui avaient initié le projet ; des contacts ont été pris avec leurs successeurs.

Le GMHL a mis en place un suivi sur deux sites équipés depuis plusieurs années dans le Limousin, la pisciculture de Bugeat et celle de Grandsaigne. Les aménagements anti-prédation par la Loutre se révèlent être efficaces, des améliorations ont cependant été nécessaires sur le site de Bugeat où de nouvelles grilles ont été installées au niveau des arrivées et évacuations d'eau.

Action 24 : Apporter une aide aux pisciculteurs

L'animateur Loutre et pisciculture du PNA, Stéphane Raimond, est intervenu sur quatre exploitations en 2013, ainsi qu'au cours du colloque « La prédation connaît-elle pour vivre ensemble » à Lyon, organisé par la FRAPNA, le colloque francophone de mammalogie à Toulouse, organisé par Nature Midi-Pyrénées et la SFPEM, et au cours d'animations et conférences diverses. Son travail a été présenté dans diverses publications, notamment dans les revues *Espèces* et *la Salamandre*.

Ces missions sont pour le moment financées par la Fondation Nicolas Hulot et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, un dossier est en cours d'instruction par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Toutes les autres demandes de financement faites ont reçu des réponses négatives. Des financements complémentaires doivent être trouvés rapidement pour pouvoir poursuivre le travail.

La plaquette sur l'opération n'a pas encore été réalisée, car il n'est pas pertinent de faire plus de communication pour le moment s'il n'est pas possible de répondre aux éventuelles demandes des pisciculteurs, faute de moyens.

En ce qui concerne les aides financières pour l'installation de systèmes de protection contre la prédation par la Loutre, 3300 euros de subvention ont été accordées dans le Limousin pour l'installation des grilles sur la pisciculture de Bugeat, mais c'était dans le cadre d'un projet particulier et sur le territoire du PNR Millevaches. Sinon les exploitants pourront peut-être prétendre à des aides du futur FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche). Peu d'informations sur la mise en place de cet outil sont actuellement disponibles.

Perspectives :

- Poursuivre les études en cours
- Poursuivre la recherche de financements pour les missions de l'animateur
- Poursuivre le travail de communication, intensifier la communication auprès de la profession si des financements sont disponibles pour cette action (édition de plaquettes...)
- Vérifier les possibilités d'aides par le FEAMP et les conditions d'attribution. Diffusion de l'information sur la problématique Loutre et pisciculture auprès des services responsables de l'attribution de ces aides.

Discussions

C. Lemarchand apporte quelques précisions sur l'étude en Auvergne. Elle sera portée par le CEN et réalisée en collaboration avec Catiche Production, le Conseil général de Haute-Loire et ASF. Il s'agit d'une étude sur le régime alimentaire et l'impact de la Loutre en étang de pisciculture et dans le milieu naturel.

Patrice Astre précise qu'en étang, il sera difficile de différencier la part prélevée par la Loutre et celle prélevée par le Cormoran.

Benoît Bourbon répond aux questions sur le FEAMP. Le programme est en attente de validation par la commission européenne, cela a pris du retard. Nous sommes donc dans une période de transition puisque le FEP (Fonds Européen pour la Pêche), que le FEAMP remplace, a pris fin le 31 décembre 2013. Une ligne est prévue pour les aménagements destinés à protéger des exploitations des prédateurs piscivores. La prise en charge sera à hauteur de 50%. Les conditions d'attribution seront les mêmes dans toutes les régions. Le service instructeur des dossiers de demande n'est pas encore identifié mais ce serait la DDT si c'est comme pour le FEP. Le PNA

peut faire de la sensibilisation auprès de ces services. Une fois que le FEAMP sera opérationnel, l'information sera diffusée via les syndicats de pisciculteurs.

R. Kuhn ajoute que les pisciculteurs sont généralement peu au courant des aides auxquelles ils peuvent prétendre. P. Astre répond que cela dépend des régions, car certains syndicats sont plus actifs que d'autres.

P. Astre indique que dans le cadre de la démarche aquaculture durable, un plan de progrès pisciculture destiné à venir en aide aux pisciculteurs pour la mise aux normes de leur exploitation, a été mis en place avec le MEDDE. La problématique de la prédation par la Loutre pourra être prise en compte, dans la mesure où des aménagements anti-prédation sont reconnus comme nécessaires. C'est l'occasion de diffuser des informations sur ce sujet.

R. Kuhn évoque le cas de deux piscicultures en Languedoc-Roussillon qui sont toutes les deux confrontées à des problèmes de prédation par la Loutre. L'une d'entre elles n'est pas aux normes mais l'exploitant n'est pas propriétaire et la Fédération de Pêche, à qui appartient le site, ne souhaite pas faire de travaux de mise aux normes. Sans ces travaux, l'exploitation devra fermer, un délai a été accordé jusqu'en 2017. L'autre exploitation est aux normes, d'après les informations disponibles, mais l'exploitant n'a pas fait les démarches administratives pour le renouvellement de sa concession. Etant donné qu'il faut optimiser les moyens, le PNA ne peut pas faire intervenir Stéphane Raimond sur des exploitations qui ne perdureront pas et de plus le PNA, qui est un outil de l'Etat, ne peut pas cautionner un non respect de la réglementation.

R. Kuhn rappelle à P. Astre sa proposition d'organiser une rencontre entre Stéphane Raimond et les animateurs du réseau piscicole. P. Astre en reparlera avec la FFA. Des réunions sont régulièrement organisées sur Paris dans le cadre du Plan progrès, cela pourra être l'occasion.

X. Grémillet ajoute qu'en Bretagne, le GMB a été contacté par d'autres pisciculteurs. Les aides sont indispensables. Il faut également informer la profession sur le fait d'agir vite en cas de prédation par la Loutre ; il faut mettre tout de suite une clôture électrique et l'entretenir.

Patrick Chegrani précise que l'Auvergne n'est pas concernée par ce problème. Un seul cas a été signalé à la DREAL et après discussion entre le pisciculteur et S. Raimond par téléphone, il s'avère qu'il ne s'agissait pas d'un cas de prédation par des loutres. Par contre, il existe d'autres conflits d'usage, avec les pêcheurs notamment. L'étude de C. Lemarchand permettra de montrer l'impact de la Loutre sur les populations de poissons en milieu naturel. R. Kuhn ajoute qu'elle n'a elle même jamais eu de plaintes de la part des représentants des pêcheurs de loisirs, qui dans l'ensemble, acceptent plutôt bien la présence de la Loutre. Il peut certes y avoir des exceptions et le discours des fédérations ne reflète pas forcément l'opinion de chaque individu. Si l'étude de C. Lemarchand peut démontrer, chiffres à l'appui, que l'impact de la Loutre sur les populations de poissons sauvages est négligeable, alors tant mieux.

Réduction des entraves aux déplacements et de la mortalité routière

Action 16 : Faciliter le franchissement de barrages

→ mettre en place des aménagements permettant le passage de la Loutre de part et d'autre des ouvrages qui posent problème à la libre circulation de l'espèce.

Action 17 : Réduire la mortalité due aux collisions avec des véhicules

→ mettre en place des mesures destinées à réduire le nombre de loutres victimes de collisions avec des véhicules.

Barrages :

L'impact sur la Loutre de l'ensemble des barrages sur le Rhône en PACA est en cours d'évaluation, par la LPO PACA à la demande de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône). La

LPO PACA élabore également le plan de gestion de la concession EDF du barrage de Cadarache (04).

En Rhône-Alpes, les barrages et seuils pouvant représenter un obstacle à la colonisation sont recensés par la LPO.

Les obstacles sont également recensés en Midi-Pyrénées dans le cadre d'un projet porté par Nature Midi-Pyrénées.

Routes :

Diverses actions de sensibilisation et de formation sont menées. L'évaluation de la dangerosité des ponts est en cours dans plusieurs régions, ainsi que l'aménagement de passages sous la chaussée. Par exemple, un passage a été finalisé en Midi-Pyrénées sur l'Adour.

La recherche d'informations sur les mesures mises en place en vue de la réalisation du rapport de synthèse des connaissances Loutre et mortalité routière est en cours. Des difficultés sont apparues :

- ☞ Les informations sont assez éparées
 - Il existe peu de documents rédigés
 - Les structures ne sont pas toujours disposées à transmettre leurs informations

Perspectives :

- Poursuivre études et aménagements
- Redéfinir les modalités de réalisation du rapport de synthèse ?
- Création d'un groupe de travail ?
- Elaboration d'un guide, d'une plaquette ?
-

Discussions

Philippe Chavaren explique qu'ASF dispose de moyens pour mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité. Fin 2016, tous les corridors des autoroutes d'ASF auront été recréés, cela concerne une centaine d'ouvrages.

R. Kuhn explique que tous les gérants du réseau routier ne sont pas sensibilisés à la problématique de la mortalité routière et n'ont pas les connaissances techniques pour réaliser des passages à loutre, notamment dans les conseils généraux.

C. Lemarchand répond que les aménagements réalisés sur autoroute peuvent être adaptés sur d'autres types de route.

R. Kuhn précise qu'il faut transmettre l'information sur les solutions techniques existantes à tous les services chargés des routes, d'où l'intérêt du rapport de synthèse.

La rédaction de ce rapport a pris du retard en raison des difficultés à obtenir les informations. R. Kuhn demande si une solution serait de proposer à différents acteurs, identifiés comme étant des référents dans le domaine, de rédiger une partie du document en tant que co-auteurs.

X. Grémillet répond que le GMB est prêt à transmettre les informations sur son travail mais pas à rédiger quelque chose, pas en l'absence de financement pour le temps de travail.

P. Chavaren ajoute que personne n'aura le temps de participer à un groupe de travail. Il verra avec ses collègues quelles sont les informations qui peuvent être transmises.

Il est donc décidé que R. Kuhn rédigera le rapport en fonction des informations transmises en vrac, comme prévu initialement. Un guide n'est pas jugé nécessaire car cela fera doublon avec le rapport de synthèse, par contre une plaquette (type A4 plié en trois) pourrait être intéressante.

Collecte et valorisation des cadavres

Action 7 : Étudier les risques sanitaires encourus par la Loutre

→ Mettre en place des études destinées à augmenter le niveau de connaissances sur les risques toxicologiques, écotoxicologiques, parasitologiques et pathologiques encourus par la Loutre afin de limiter, le cas échéant, leur impact

Action 26 : Mettre en place un réseau pour la collecte et la valorisation des cadavres

Le protocole « Valorisation des spécimens de loutre découverts morts » rédigé par Pascal Fournier (GREGE), membre du groupe de travail « cadavres » du PNA, a été finalisé en 2013 et diffusé.

Des contacts ont été pris avec le MNHN qui pourrait héberger la banque de prélèvements « génétiques ».

Des discussions ont été menées avec les associations naturalistes en région. Ils souhaitent participer à la collecte des informations et, a minima, des prélèvements du niveau 1.

Une réunion ONCFS/MEDDE/DREAL Limousin/SFEPM a eu lieu le 08/11/13. Il a été convenu que la prise en charge des autopsies et des analyses des individus morts hors route était possible dans le cadre de SAGIR (environ 20 individus au maximum par an), un conventionnement SFEPM/ONCFS est en cours.

Perspectives :

- Mettre en œuvre le protocole, au moins en partie
- Valorisation de l'information sur les cas de mortalité (cartographie en ligne ?)
- Que faire du niveau 2, hors cadavres „douteux“ (pris en charge dans le cadre de SAGIR), c'est-à-dire prélèvements des tractus+dents et prélèvements pour la recherche anti-coagulants et Maladie de Carré ?

Discussions :

R. Kuhn explique que la localisation des loutres trouvées mortes pourrait être indiquée sur une carte dynamique en ligne, cela permettrait aussi de faire apparaître un certain nombre d'informations sur les circonstances de la découverte, notamment le nom du découvreur. Les données pourraient être centralisées en région, avant transmission à la SFEPM.

La banque d'échantillons qui sera stockée au MNHN sera mise à disposition de la communauté scientifique. La SFEPM peut se charger de faire le lien entre les chercheurs et ceux qui collectent des prélèvements.

La mise en œuvre du niveau 2 apparaît compliquée. Les cadavres trouvés hors route devraient être pris en charge par SAGIR, mais en ce qui concerne les prélèvements de tractus+dents et les prélèvements pour la recherche d'anticoagulants et de la Maladie de Carré, aucun partenaire prêt à monter ce type d'étude n'a été identifié, ni même pour pratiquer des autopsies en vue de faire des prélèvements à stocker. Quelques structures seraient prêtes à stocker des prélèvements. Pour le moment, seul le GMB pratique des autopsies régulièrement et stocke des prélèvements divers pour d'éventuelles études futures.

François Moutou précise que le recueil de sérum pour recherche de la Maladie de Carré est difficile et les analyses sont chères. Les molécules d'anti-coagulants sont plus pérennes dans les organes et on peut stocker des foies.

Une étude sur la Maladie de Carré et sur les anti-coagulants n'est pas jugée comme étant prioritaire.

X. Grémillet ne souhaite pas arrêter les autopsies en Bretagne afin d'éviter la perte du savoir faire.

Le PNA se contentera pour l'instant de mettre en œuvre le niveau 1 et la partie du niveau 2 qui pourra se faire dans le cadre de SAGIR. D'autres prélèvements peuvent être stockés pour la recherche d'anticoagulants, sous réserve que des structures locales prennent en charge la réalisation de ces prélèvements.

Les autres actions du plan n'ont pas pu être abordées, faute de temps.

Le bilan 2013 du PNA sera finalisé et diffusé. Il sera en téléchargement sur le site du plan www.sfepm.org/planloutre.htm.

La réunion se termine à 17H30.

Rachel KUHN, animatrice du PNA Loutre